

République française

Département de l'Aisne

RF
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2023
002-210204756-20231204-DE_2023_043-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 04 décembre 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 28/11/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Grégory HAVEL, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Représentés : Matthieu DEBLED par Monique DE BROUWER

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, Benoît BENSCH

Secrétaire de séance : Grégory HAVEL

Objet : Renouvellement convention fourrière SPA - DE_2023_043

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Laon signée en 2021 suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2021.

Comme spécifié dans la convention, le tarif des prestations de la SPA est révisé annuellement à la date anniversaire de signature de la convention.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le tarif applicable en 2024 est de 1.33 € TTC par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de fourrière animale avec la SPA de Laon et accepte le tarif suivant, applicable au 1^{er} janvier 2024 :

762 habitants x 1.33 € = 1 013.46 € TTC.

Les crédits nécessaires seront portés sur le budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 12 / 2023
et publié ou notifié
le 05 / 12 / 2023